

Service du greffe  
Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

SEPTEMBRE 2020



# Consultation prébudgétaire 2021

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission sur les finances et l'administration

Rapport déposé au conseil municipal le 21 septembre 2020 et au  
conseil d'agglomération le 24 septembre 2020

Montréal 

**LA COMMISSION SUR LES  
FINANCES ET  
L'ADMINISTRATION**

**PRÉSIDENT**

**M. Richard Deschamps**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Lasalle

**VICE-PRÉSIDENTS**

**M. Georges Bourelle**  
Maire  
Ville de Beaconsfield

**M. Alan DeSousa**  
Maire  
Arrondissement de Saint-Laurent

**MEMBRES**

**Mme Lisa Christensen**  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies-Pointe-aux-Trembles

**M. Richard Guay**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies-Pointe-aux-Trembles

**Mme Marie-Andrée Mauger**  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Verdun

**M. Pierre Lessard-Blais**  
Maire  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelega-Maisonneuve

**Mme Sophie Mauzerolle**  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Ville-Marie

**M. Peter McQueen**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Côte-des-  
Neige-Notre-Dame-de-Grâce

**M. Philippe Tomlinson**  
Maire  
Arrondissement d'Outremont

**M. Alex Bottausci**  
Maire  
Ville de Dollard-des-Ormeaux

**M. Alain Vaillancourt**  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 21 septembre 2020

Madame Suzie Miron  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

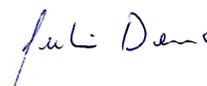
Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à la consultation prébudgétaire 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.



Richard Deschamps  
Président



Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

**LA COMMISSION SUR LES  
FINANCES ET  
L'ADMINISTRATION**

**PRÉSIDENT**

**M. Richard Deschamps**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Lasalle

**VICE-PRÉSIDENTS**

**M. Georges Bourelle**  
Maire  
Ville de Beaconsfield

**M. Alan DeSousa**  
Maire  
Arrondissement de Saint-Laurent

**MEMBRES**

**Mme Lisa Christensen**  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies-Pointe-aux-Trembles

**M. Richard Guay**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies-Pointe-aux-Trembles

**Mme Marie-Andrée Mauger**  
Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Verdun

**M. Pierre Lessard-Blais**  
Maire  
Arrondissement de Mercier-  
Hochelaga-Maisonneuve

**Mme Sophie Mauzerolle**  
Conseillère de la Ville  
Arrondissement de Ville-Marie

**M. Peter McQueen**  
Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Côte-des-  
Neige-Notre-Dame-de-Grâce

**M. Philippe Tomlinson**  
Maire  
Arrondissement d'Outremont

**M. Alex Bottausci**  
Maire  
Ville de Dollard-des-Ormeaux

**M. Alain Vaillancourt**  
Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 24 septembre 2020

Madame Manon Barbe  
Présidente du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

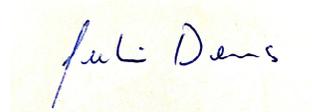
Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à la consultation prébudgétaire 2021.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.



Richard Deschamps  
Président



Julie Demers  
Secrétaire recherchiste

# Table des matières

<b>1. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>2. La démarche de la Commission.....</b>	<b>2</b>
2.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique .....	2
2.2 Mécanismes de participation citoyenne .....	3
2.3 Présentation des résultats du sondage par le Service des finances .....	3
2.4 Élaboration et adoption des recommandations.....	3
<b>3. Les recommandations de la Commission.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Remerciements.....</b>	<b>11</b>
<b>Annexe 1 : Résolution CM18 0710 .....</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 2 : Questions du document de consultation <i>Perspectives budgétaires 2021</i> .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 3 : Questions figurant au sondage sur la plateforme <i>Réalisons Montréal</i></b>	<b>16</b>
<b>Annexe 4 : Liste des personnes ayant transmis une opinion courte à la CFA.....</b>	<b>18</b>
<b>Annexe 5 : Liste des personnes et organismes ayant déposé un mémoire à la Commission.....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe 6 : Personnes-ressources en soutien à la Commission .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 7 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe 8 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue ..</b>	<b>34</b>

# 1. Introduction

Le 28 mai 2018, le conseil municipal adoptait la motion CM18 0710, mandatant ainsi la Commission sur les finances et l'administration de tenir annuellement une consultation prébudgétaire.

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2020<sup>1</sup>, la Commission sur les finances et l'administration a étudié publiquement le document *Perspectives budgétaires 2021*.

Suivant également les directives gouvernementales de distanciation physique, cette consultation prébudgétaire s'est déroulée essentiellement par écrit, notamment par la tenue d'un sondage en ligne et la réception de mémoires.

Le présent rapport décrit d'abord le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes. Il propose ensuite une brève synthèse du document de consultation et du sondage produits par le Service des finances et des thèmes mis au jeu lors de la consultation publique. La troisième partie présente intégralement les considérants et les recommandations adoptées à huis clos par la Commission, le 11 septembre 2020.

En annexe, outre la résolution du conseil municipal (Annexe 1), se trouvent les questions figurant au document de consultation *Perspectives budgétaires 2021* (Annexe 2), les questions du sondage tenu sur la plateforme *Réalisons Montréal* (Annexe 3), la liste des personnes ayant transmis une opinion courte à la Commission (Annexe 4), la liste des personnes ayant transmis un mémoire à la Commission (Annexe 5), la liste du personnel ressource en appui à la Commission pour ce mandat (Annexe 6) et les rapports minoritaires de l'Opposition officielle (Annexe 7) et de l'Association des municipalités de banlieue (Annexe 8).

## 2. La démarche de la Commission

### 2.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation sont parus le 3 août 2020, dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Les assemblées ont aussi été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal.

De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 300 personnes abonnées des commissions permanentes susceptibles d'être intéressées par le sujet. Des invitations ont également été envoyées aux personnes ayant participé au précédent exercice de consultation prébudgétaire de la Commission.

Un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes *Twitter* et *Facebook* de la Ville de Montréal et de ceux de plusieurs commissaires.

---

<sup>1</sup> Résolutions CM20 0168 et CG20 0082

## 2.2 Mécanismes de participation citoyenne

Le document de consultation intitulé *Perspective budgétaire 2021* détaillant les questions et enjeux soumis à la consultation a été rendu disponible en ligne lors de l'annonce. Ce document peut être consulté sur la page des commissions permanentes : <http://ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire>. Les questions figurant au document de consultation sont présentées à l'Annexe 2 du présent rapport.

Un sondage en ligne, reprenant essentiellement les mêmes questions, a été déployé au même moment sur la plateforme *Réalisons Montréal*. Les questions du sondage figurent en Annexe 3 du présent rapport.

Le public pouvait participer de deux façons à la consultation prébudgétaire, soit en :

- répondant au sondage en ligne disponible sur la plateforme *Réalisons Montréal* : <https://www.realisonsmtl.ca/consultationbudget2021> ;
- transmettant un mémoire écrit par courriel, par la poste ou en personne à la Commission.

Afin de s'assurer que les personnes ne disposant pas d'un ordinateur puissent participer à la consultation, la documentation était transmise en version papier sur demande et les mémoires manuscrits acceptés par la poste ou déposés en personne.

## 2.3 Présentation des résultats du sondage par le Service des finances

Le sondage a été rendu accessible au public durant trois semaines, soit du 3 août 2020 au 23 août 2020. 25 804 personnes y ont participé. Le Service des finances a analysé les réponses reçues et présenté les résultats à la Commission dans le cadre d'une séance de travail. Au terme de la présentation du Service des finances, les commissaires ont pu poser des questions.

Les résultats du sondage sont disponibles en ligne à l'adresse : <http://ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire>.

En parallèle, la Commission a reçu et étudié les 157 opinions courtes et les 39 mémoires qui lui ont été soumis. Les noms des personnes ayant transmis une opinion courte figurent en Annexe 4. Les noms des personnes ayant déposé un mémoire figurent en Annexe 5.

Tous les mémoires peuvent être consultés sur la page des commissions permanentes à l'adresse : <http://ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire>

## 2.4 Élaboration et adoption des recommandations

Les commissaires se sont ensuite réunis à quatre reprises pour étudier les opinions reçues et élaborer leurs recommandations. Les 17 recommandations ont été adoptées à la majorité, le 11 septembre 2020.

Ces recommandations, fruit du travail de 12 commissaires, élus de Montréal ou des villes liées, constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement à la section 3 qui suit.

### 3. Les recommandations de la Commission

#### COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

#### *Consultation prébudgétaire 2021*

#### **RECOMMANDATIONS**

À la suite de la consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2021 de l'agglomération de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie le Service des finances pour sa collaboration.

La Commission tient à souligner la très grande participation du public à ses travaux, malgré la crise sanitaire en cours.

La Commission a produit ses recommandations sans connaître la totalité des pertes de revenus et des dépenses imprévues découlant de la pandémie et des mesures particulières que la Ville a déployées dans l'urgence pour y répondre.

La Commission est consciente des choix difficiles qui échoient à l'Administration en ces temps de crise sanitaire, sociale et économique.

La Commission propose humblement une série de recommandations qui se veulent un arbitrage des différents points de vue du public exprimés par écrit et via le sondage en ligne et qui, elle l'espère, éclaireront l'Administration dans ses choix budgétaires.

Au terme de cet exercice, la CFA formule à l'Administration les recommandations suivantes :

#### **1. Bonifier le processus de consultation prébudgétaire**

*CONSIDÉRANT la participation citoyenne soutenue à cet exercice de consultation prébudgétaire (environ 23 000 réponses au sondage et 39 mémoires déposés);*

*CONSIDÉRANT la nécessité de multiplier les outils pour consulter la population montréalaise;*

*CONSIDÉRANT la rapidité avec laquelle la CFA et l'Administration ont dû adapter les modalités de consultation pour se conformer aux contraintes liées à la crise sanitaire;*

*CONSIDÉRANT les critiques reçues au sujet du sondage concernant notamment : la langue, la méthodologie et l'accessibilité de son contenu;*

*CONSIDÉRANT que l'article 1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec stipule que « Montréal est une ville de langue française »<sup>2</sup>;*

*CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et que 12 des villes liées de l'agglomération de Montréal (sur un total de 14) ont un statut bilingue reconnu par le gouvernement provincial<sup>3</sup>;*

*CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que les différentes instances de consultation de la Ville partagent les mêmes balises quant à l'usage de la langue anglaise dans leurs communications avec le public au cours de leurs travaux;*

*CONSIDÉRANT que la CFA souhaite rendre ses travaux les plus accessibles possible à la population afin de stimuler la participation citoyenne;*

La Commission recommande à l'Administration de

- R-1** Consulter à nouveau la population montréalaise par sondage et par la réception de mémoires lors de la consultation prébudgétaire en 2021.
- R-2** Solliciter l'appui d'une équipe de professionnel.le.s en sondage pour élaborer le sondage de la consultation prébudgétaire en 2021 pour répondre aux critiques méthodologiques soulevées et en assurer une plus grande accessibilité.
- R-3** Reconnaître que les outils de consultation déployés dans le cadre des consultations publiques des commissions permanentes d'agglomération doivent être offerts en français et en anglais.

## **2. Viser le retour à l'équilibre budgétaire**

### 2.1 Les principes généraux qui devraient guider l'Administration dans ses choix budgétaires

*CONSIDÉRANT les effets de la crise sanitaire et économique engendrée par la COVID-19 (pertes d'emploi, chute du PIB, faillites, fermetures de commerce, etc.);*

*CONSIDÉRANT les appels à la solidarité exprimés dans les mémoires reçus à la Commission;*

*CONSIDÉRANT l'incertitude quant à la durée de la crise sanitaire et à la reprise économique;*

*CONSIDÉRANT les risques que cette crise sanitaire et économique exacerbe les inégalités déjà existantes au sein de la population montréalaise ;*

La Commission recommande à l'Administration de

- R-4** Effectuer ses arbitrages budgétaires en vue de l'élaboration du budget 2021 selon les principes suivants :

---

<sup>2</sup> Légis-Québec. « Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec », [En ligne] <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4> (page consultée le 2020-09-03), article 1.

<sup>3</sup> OQLF. « Organismes reconnus », [En ligne] [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin\\_publ/organismes-reconnus.aspx](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/admin_publ/organismes-reconnus.aspx) (page consultée le 2020-09-09). L'Île-Dorval compte 5 personnes et est assimilée à la Cité de Dorval dans le présent calcul.

- La prudence ;
- La vitalité économique et la maximisation de la création d'emplois;
- La solidarité et la protection des personnes vulnérables ;
- L'équité intergénérationnelle ;
- L'accessibilité universelle ;
- La lutte aux changements climatiques et la transition écologique.

## 2.2 Les stratégies à adopter pour atteindre l'équilibre budgétaire

Concernant les stratégies à adopter pour atteindre l'équilibre budgétaire, la Commission propose une démarche en trois volets.

Cette approche est détaillée dans les sections 2.2.1 à 2.2.3.

### *2.2.1 Réduire les dépenses de l'agglomération de Montréal*

La Commission est d'avis que l'Administration doit viser l'équilibre budgétaire, notamment en réduisant ses dépenses et en reportant certains projets moins urgents ou moins essentiels.

La dette de la Ville étant déjà considérable, la Commission considère qu'il faut procéder aux choix budgétaires difficiles mais responsables dès maintenant pour ne pas léguer ce fardeau financier aux prochaines générations.

La Commission recommande à l'Administration de

- R-5** Identifier, en collaboration avec sa fonction publique, toutes les économies possibles, notamment dans la rémunération et les projets, et effectuer les réductions de dépenses qui s'imposent.
- R-6** Établir le budget 2021 sur la base des données reliées au budget original de 2020, en prenant en considération les mesures prises par l'Administration en cours d'année (notamment, les compressions de 123 millions de dollars<sup>4</sup>).

### *2.2.2 Obtenir des compensations pour les dépenses additionnelles imprévues et les baisses de revenus engendrées par la crise sanitaire*

La Commission est d'avis que la métropole doit demander le soutien financier des autres paliers de gouvernement pour boucler son budget.

*CONSIDÉRANT que Montréal est l'épicentre de cette pandémie au Canada et que sa population est durement touchée financièrement par les mesures sanitaires décrétées par le gouvernement ;*

*CONSIDÉRANT les dépenses imprévues liées à la gestion de la crise sanitaire qui ont dû être investies d'urgence par l'agglomération de Montréal;*

*CONSIDÉRANT les baisses de revenus de la STM en lien avec la réduction de l'achalandage dans les transports collectifs;*

---

<sup>4</sup> Résolution CM20 0453

*CONSIDÉRANT que les difficultés financières actuelles de la Ville découlent de circonstances hors de son contrôle et qui ne peuvent être imputées à sa mauvaise gestion ;*

*CONSIDÉRANT que la santé publique est une compétence du gouvernement provincial;*

*CONSIDÉRANT les mémoires reçus qui soulignent la nécessité de faire des représentations auprès des paliers de gouvernements supérieurs pour mutualiser les coûts de la pandémie avec ces derniers;*

*CONSIDÉRANT la capacité de payer limitée des contribuables de l'agglomération montréalaise;*

La Commission recommande à l'Administration de

**R-7** Contenir les hausses de taxes foncières à l'intérieur de l'inflation.

**R-8** Demander au gouvernement du Québec une pleine compensation pour les dépenses liées à la gestion de la COVID-19.

**R-9** Demander au gouvernement du Québec des compensations pour soutenir le transport en commun, notamment pour couvrir les pertes de revenus de la STM.

#### *2.2.3 Étaler le déficit de l'agglomération sur une période de temps donnée*

*La Commission considère que l'Administration devrait également demander au gouvernement du Québec de lever temporairement l'interdiction légale pour les villes de faire un déficit.*

*Ce faisant, le choc financier pourrait être étalé sur une période donnée, le temps d'assurer le maintien des services municipaux et de procéder aux investissements essentiels à la relance économique de la métropole.*

La Commission recommande à l'Administration de

**R-10** Demander au gouvernement du Québec, en dernier recours, un moratoire temporaire sur l'interdiction pour les villes de faire un déficit.

#### 2.3 À propos du budget du SPVM

*CONSIDÉRANT le nombre de mémoires et d'opinions reçus en faveur de la réduction du budget du SPVM et de la conversion des sommes ainsi économisées vers les groupes communautaires possédant des expertises en matière d'itinérance, de prévention des toxicomanies, d'intégration des immigrant.e.s, de soutien aux travailleur.se.s du sexe, de santé mentale, etc.;*

*CONSIDÉRANT l'ampleur des mouvements sociaux dans le sillon du décès de M. George Floyd aux mains des policiers de Minneapolis;*

*CONSIDÉRANT que Montréal est une des villes les plus sécuritaires d'Amérique du Nord;*

*CONSIDÉRANT que chaque année, le SPVM reçoit plus de 30 000 appels se rapportant à une personne en crise ou dont l'état mental est perturbé<sup>5</sup>;*

*CONSIDÉRANT que ces interventions du SPVM surviennent notamment parce que les ressources financières déployées pour répondre aux enjeux en amont de ces situations de crise (lutte à la pauvreté, prévention, éducation, accompagnement, ressources en santé mentale, etc.) sont insuffisantes;*

*CONSIDÉRANT les efforts déployés par le SPVM pour adapter son offre de services et intervenir adéquatement auprès des personnes en crise, notamment par la création d'unités spécialisées comme l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) et l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII);*

*CONSIDÉRANT qu'au Canada, environ 1 contact avec la police sur 5 implique une personne présentant un trouble mental ou un trouble lié à l'utilisation de substances<sup>6</sup>;*

*CONSIDÉRANT que 70% des personnes décédées aux mains des policiers.ère.s au Canada ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie<sup>7</sup>;*

*CONSIDÉRANT que la santé mentale, l'itinérance, la prévention des toxicomanies, l'intégration, l'éducation et la lutte à la pauvreté relèvent des compétences et des budgets du gouvernement du Québec;*

*CONSIDÉRANT le rapport « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées » rendu public en 2019<sup>8</sup>;*

*CONSIDÉRANT que toute forme de profilage doit être vigoureusement dénoncée et corrigée impérativement;*

*CONSIDÉRANT qu'une réduction du budget du SPVM ne réglerait pas automatiquement les problèmes de profilage racial et social;*

La Commission recommande à l'Administration de

- R- 11** Entamer une réflexion globale sur la meilleure façon de distribuer les sommes allouées aux services sociaux et communautaires (santé mentale, itinérance, prostitution, crimes sexuels, toxicomanie, intégration, etc.) au sein des services de la métropole et des partenaires du milieu (SPVM, SDIS, commissaire à l'itinérance, organismes communautaires, etc.) afin d'en maximiser l'impact sur les communautés.
- R-12** S'assurer que le budget du SPVM lui permette de réaliser sa mission et ses obligations en tant que corps de police de niveau 5 sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> SPVM. « Plans d'actions » [En ligne] <https://spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/IOrganisation/Plans-dactions> (page consultée le 2020-09-03)

<sup>6</sup> STATISTIQUE CANADA. « La santé mentale et les contacts avec la police au Canada, 2012 » [En ligne] <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14176-fra.htm#a1> (page consultée le 2020-09-03)

<sup>7</sup> WATTIE, Mattis. « La plupart des Canadiens tués par des policiers avaient des problèmes de santé mentale », *Radio-Canada*, 5 avril 2018 [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1093262/canadiens-tues-altercations-police-sante-mentale> (page consultée le 2020-09-03)

<sup>8</sup> ARMONY, Victor, Mariam HASSAOUI et Massimiliano MULONE. 2019. « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées ». [En ligne] [https://spvm.qc.ca/upload/Rapport\\_Armony-Hassaooui-Mulone.pdf](https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaooui-Mulone.pdf)

### **3. Stimuler la relance économique**

#### **3.1 Investir dans les immobilisations pour stimuler l'économie montréalaise**

*CONSIDÉRANT les investissements annoncés par les paliers de gouvernement provincial et fédéral pour stimuler la relance économique;*

*CONSIDÉRANT que ces initiatives gouvernementales doivent être appuyées par des mesures locales fortes et cohérentes pour stimuler la relance économique de la métropole;*

*CONSIDÉRANT les mesures économiques locales déjà déployées à ce jour pour assurer la relance économique de l'agglomération de Montréal;*

*CONSIDÉRANT qu'investir dans les immobilisations de l'agglomération est une des stratégies importantes à déployer pour stimuler la relance économique;*

*CONSIDÉRANT que le secteur de la culture a été durement touché par la crise sanitaire;*

*CONSIDÉRANT la contribution de la culture au dynamisme commercial du centre-ville de Montréal;*

*CONSIDÉRANT la pénurie de logement actuelle sur le territoire montréalais<sup>10</sup>;*

*CONSIDÉRANT que le Québec est la seule province à ne pas avoir convenu d'entente sur la façon dont l'argent de la Stratégie nationale sur le logement doit être dépensé;*

*CONSIDÉRANT que des sommes importantes destinées au logement social tardent actuellement à être transférées au gouvernement du Québec alors que les besoins en logement sont criants<sup>11</sup>,*

*CONSIDÉRANT les commentaires reçus dans les mémoires en faveur des investissements dans le logement social, la culture et la lutte contre les changements climatiques ;*

*CONSIDÉRANT que la stratégie du paiement au comptant des immobilisations est efficace pour limiter la taille de la dette de l'agglomération ;*

*CONSIDÉRANT que les sommes allouées au paiement au comptant de certaines immobilisations pourraient plutôt être dédiées à équilibrer le budget de fonctionnement 2021;*

La Commission recommande à l'Administration de

**R-13** Identifier et reporter la réalisation des projets d'immobilisations moins urgents et non essentiels à la relance économique.

---

<sup>9</sup> MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. « Les six niveaux de services policiers en fonction du nombre d'habitants » [En ligne] <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police/desserte-policriere/six-niveaux-service.html#c3861> (page consultée le 2020-09-03)

<sup>10</sup> GIGUÈRE, Ugo. « La crise du logement se dirige vers un nouveau sommet » La Presse, 13 juin 2020 [En ligne] <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-06-13/la-crise-du-logement-se-dirige-vers-un-nouveau-sommet> (page consultée le 2020-06-23)

<sup>11</sup> PORTER, Isabelle. « Dialogue de sourds entre Québec et Ottawa sur le logement », Le Devoir, 4 octobre 2019 [En ligne] <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/564076/dialogue-de-sourds-entre-quebec-et-ottawa-sur-le-logement> (page consultée le 2020-06-23)

- R-14** Prioriser les investissements ciblés dans le maintien des actifs essentiels à la relance économique (infrastructures de l'eau et routières, culture, bâtiments municipaux), à la lutte contre les changements climatiques et à la construction de logements sociaux.
- R-15** Intensifier les représentations auprès des paliers de gouvernement provincial et fédéral pour qu'une entente soit rapidement signée et que les fonds fédéraux prévus dans la *Stratégie nationale sur le logement* soient transférés au gouvernement du Québec.

### 3.2 Soutenir les PME et les commerces montréalais

*CONSIDÉRANT les conséquences économiques désastreuses de la COVID-19 pour les PME et commerces montréalais;*

*CONSIDÉRANT que les tours à bureaux du centre-ville montréalais ne peuvent accueillir que 25% de leur personnel en raison des normes sanitaires actuelles;*

*CONSIDÉRANT que cette mesure réduit l'achalandage dans les commerces et restaurants de la métropole ;*

*CONSIDÉRANT les opinions exprimées dans les mémoires en faveur d'un soutien accru aux PME et aux commerces montréalais ;*

La Commission recommande à l'Administration de

- R-16** Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiel et résidentiel.
- R-17** Faire des représentations auprès du gouvernement provincial pour obtenir des sommes en soutien à la vitalité du centre-ville montréalais.

\*\*\*\*\*

**Les recommandations ont été adoptées à la majorité en séance de travail, le 11 septembre 2020, avec la dissidence de MM. Bourelle et Bottausci. MM. DeSousa et Guay ont exprimé leur dissidence uniquement pour la recommandation 10.**

## 4. Remerciements

La Commission sur les finances et l'administration tient à remercier sincèrement les personnes-ressources de la Ville de Montréal qui l'ont soutenue dans la réalisation de ce mandat et dont les noms sont présentés en annexe 6.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur le site web des commissions permanentes ([ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions)), de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal.

## Annexe 1 : Résolution CM18 0710



---

### Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018  
Séance tenue le 29 mai 2018

Résolution: CM18 0710

---

#### **Motion de l'opposition officielle pour que Montréal mette en place des consultations prébudgétaires annuelles**

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Frantz Benjamin

- 1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener dès cette année et annuellement une consultation prébudgétaire publique et en ligne à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;
- 2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de septembre.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- 1- De supprimer au 7<sup>e</sup> « Attendu » les mots « et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale »;
- 2- D'ajouter un 9<sup>e</sup> « Attendu » qui se lit comme suit :  
« Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général »;
- 3- De supprimer dans le 1<sup>er</sup> « Résolu » les mots « dès cette année » et « et en ligne »;
- 4- De remplacer dans le 2<sup>e</sup> « Résolu » le mot « septembre » par le mot « juin ».

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges.

---

Le chef de l'opposition officielle accueille favorablement la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges et il souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Dorais, Limoges et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

/cb

Valérie PLANTE

\_\_\_\_\_  
Mairesse

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 4 juin 2018

## **Annexe 2 : Questions du document de consultation**

### ***Perspectives budgétaires 2021***

#### **A) Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19**

1) Afin de faire face au défi d'équilibre budgétaire dans le contexte de la COVID-19, est-ce que la Ville devrait :

- revoir à la baisse, ou même limiter, certains services afin d'éviter des augmentations de taxes foncières;
- atténuer le choc financier en étalant le défi budgétaire dans le temps, sous réserve d'une modification de la loi, et donc déposer un budget non équilibré (tel que recommandé par le comité des experts);
- augmenter les taxes foncières, et ce, même au-delà de l'inflation, afin de maintenir le niveau de services aux citoyen.ne.s pour équilibrer son budget.

2) Si la Ville devait revoir à la baisse ou même limiter certains services, quels services devraient être revus? Sécurité publique (police), gestion des matières résiduelles, déneigement?

3) Est-ce que la Ville devrait participer activement à un retour vers une économie plus forte en faisant davantage d'investissements en immobilisations, et ce, en ajustant son plan décennal de retour à un ratio d'endettement de 100 % de ses revenus annuels?

#### **B) Amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations**

1) Dans quels secteurs la Ville devrait-elle accentuer ses investissements dans le cadre de la relance économique ?

- Développement durable et transition écologique
- Équipement culturel et de loisirs
- Infrastructures routières
- Infrastructures de l'eau

2) Quelle devrait être la priorité de la Ville lorsqu'elle réfléchit à ses investissements en aménagements urbains ?

- Les activités commerciales locales
- Les déplacements actifs et durables
- Les aménagements inclusifs et solidaires
- Le verdissement et la résilience écologique

## Annexe 3 : Questions figurant au sondage sur la plateforme *Réalisons Montréal*

1. Est-ce que vous habitez :

- l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal?
- l'une des 15 autres villes liées de l'île de Montréal?
- en dehors de l'île de Montréal?

2. Est-ce que Montréal devrait obtenir du gouvernement du Québec la levée temporaire de l'obligation d'équilibrer son budget en 2021, comme le font les autres gouvernements? La levée de l'obligation d'équilibrer son budget n'élimine pas la pertinence d'un soutien financier des autres niveaux de gouvernement.

- oui
- non

3. Est-ce que Montréal devrait augmenter les taxes foncières, et ce, même au-delà de l'inflation pour équilibrer son budget ?

- oui
- non

4. Est-ce que Montréal devrait revoir à la baisse, ou même limiter, certains services afin d'éviter des augmentations de taxes foncières?

- oui
- non

5. Si Montréal devait revoir à la baisse ou même limiter certains services, quels sont ceux parmi les choix suivants qui devraient être revus? (Plusieurs choix possibles)

- Service de police
- Gestion des matières résiduelles (par exemple, nombre de collectes)
- Chargement de la neige
- Autre (spécifiez)

6. Est-ce que la Ville devrait participer activement à un retour vers une économie plus forte en faisant davantage d'investissements en immobilisations, et ce, en ajustant son plan décennal de retour à un ratio d'endettement de 100 % de ses revenus annuels?

- oui
- non

7. Dans quels secteurs Montréal devrait-elle accentuer ses investissements afin de favoriser la relance économique? (Plusieurs choix possibles)

- Développement durable et transition écologique
- Équipements culturels et de loisirs
- Infrastructures routières
- Infrastructures de l'eau

8. Quelle devrait être la priorité de Montréal dans la planification de ses investissements en aménagements urbains? (Plusieurs choix possibles)

- Les activités commerciales locales
- Les déplacements actifs et durables
- Les aménagements inclusifs et solidaires
- Le verdissement et la résilience écologique

## Annexe 4 : Liste des personnes ayant transmis une opinion courte à la CFA

\* Les personnes s'étant inscrites par leurs initiales ou par un pseudonyme n'ont pas été incluses dans la présente liste.

Andrée Lecours	Diane McCoy	Véronique Laflamme	Gilbert Gosselin
JF Côté	David Engels	Faith Kerner	Étienne Ladouceur
Celeste Pimm	Simon Miville-Deschênes	Isabelle Sawyer	Diane Guérin Laurent
Louis Bouchon	Andrée Michon	Pierre Croteau	Kertesz
Luc Smith	Jean-Guy Lefebvre	Solveig Bourdeau-Poupplier	François Paquette
Marie Garon	Jacques Wiseman	Carlos Carpio	Sylvie Pelletier
Cettina Borsellino	Louis Lamontagne	Maxime Brown	François Camirand
Phénicia Adam-Serafin	Johanne Lessard	France Groen	Sylvain Séguin
Laura Wenzel	Federico Tyrawskij	Maxime Caron	François Gagliardi
Christiane Bourassa	Olivier Baussant	Daniel Bertrand	Guy Filiatrault
Antoine Trottier	Nathalie Levtova	Juan Carlos Castro	Myriam Romanin
Shane Thompson	Judith Letarte	Ian Ménard	Louise Lapointe
Ginette Lapiere	Dennis Thibodeau	Louise et Jocelyn Lemaire	François S.
Leila Copti	Catherine L.	Mitchell McLamon	Michelle Frappier
Camille Charest	Jane Fullerton	Paul Parody	
Charles St-Laurent	Danie Tesolin	Kaelan Ryan	
Lake Markus	Mario Huguet	Elizabeth Murphy	
Manon Pawlas	Sergio Fuoco	Olivier Mastropietro	
Jon Marx	Jacob Robitaille	Kapp Katelyn	
Louis Gignac	Antti Valikangas	Simon Parent	
Michael Coussa-Charley	Olivier DeSousa	Mathieu Coates	
Lise Filiatrault	Georges Moddo	Polina Ash	
Alix Ruhlmann	Hind Fathallah	Lily Hutch	
Therese Meloche	Gaia Viau	Vincent Calon	
Christian Roy	Serge Bédard	Tiara Akiewa	
Étienne Couillard	Geneviève Tardif	Eva Le Melinaire-Ulloa	
Laurent Giraud	Michel Lacaille	Alison Newall	
Rita Baker	Stuart Lee	Benoît Eclache	
Victor Lezzi	Martha Bond	Bruno Lemieux	
Maude Arsenaault	Francis Lapiere	Scott Brooks	
Guy Belair	Josiane Ricci	François St-Aubin	
Jean-Guy Champagne	David Perron	Marta Majdan	
Mathieu Dubé	Ekaterina Barrios	Nunziatina Pettinicchio	
Dominique Villeneuve	Laurence Inkel	Sarah McMahon-Sperber	
Maryse Murray	Lia Formenti	Dannick Lavoie	
Laurence Beaudoin	Chris Lloyd	Andrée Souaid	
François Leblanc	Dylan Howse	Marjolaine St-Jules	
Pierre T.	Andrea Bridgeman	Philippe Côté	
Yung Pham	Jalen Frizzell	Laura Jankovics	
Stéphane Groleau	Victoria Martins-Weaver	Andrea Begic	
Alexandre Campeau-Vallée	Stéphane Lafrenière	Shaena Dean	
Charles Vincent	Violet Reid-Sharp	Félix Brochier	
Jazmin Mehrmann	Justin Deluna	Nicholas Gelinas	
Laurent Simon	Linda Bouchard	Étienne Fortier-Dubois	
Kim Marois	Jayne Fishman	Ana Gubert	
	Cynthia Vincent	Schneur Z. Rabin	
	Laef Anderson	Julien Deschênes	

## Annexe 5 : Liste des personnes et organismes ayant déposé un mémoire à la Commission

Nombre total de mémoires reçus : 39

Tous les mémoires sont disponibles à l'adresse : <http://ville.montreal.qc.ca/consultationprebudgetaire>.

Association des sociétés de développement commercial de Montréal  
Axon  
Bâtir son quartier  
Black Students' Network of McGill University  
Bonjour Startup Montréal  
Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
Elchonon Katzenellenbogen, citoyen.ne  
Gilles Thériault, citoyen.ne  
Lucien Descheneaux, citoyen.ne  
Amélia Taillefer-Pérez, citoyen.ne  
Airin Finkelstein, citoyen.ne  
Guillaume LeNigen, citoyen.ne  
Stevie Smylie, citoyen.ne  
Rowan Somerville, citoyen.ne  
Anna Klevatt, citoyen.ne  
Jess Asegura, citoyen.ne  
Anonyme  
Cecilia McKinnon  
Club RadLaw McGill, Faculté de Droit de l'Université McGill  
Coalition Climat Montréal  
Coalition Poids et Conseil SAM  
Comité des citoyen-ne-s de Milton-Parc  
Conseil canadien du commerce de détail  
Marvin Rotrand, conseiller de la Ville  
Culture Montréal  
Ex Aequo  
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)  
Fédération canadienne des contribuables FRAPRU  
Fraternité des policiers et policières de Montréal  
Groupe-Ressource du Plateau Mont-Royal  
Institut du développement urbain du Québec  
Le chapitre Montréalais de Game Workers Unite  
Montréal en action

Montréal pour tous  
Organisation d'aide aux sans-emploi  
Réseau de la communauté autochtone à Montréal  
Transparence  
Université McGill

# Annexe 6 : Personnes-ressources en soutien à la Commission

## Responsable politique

---

**M. Benoit Dorais**, président du comité exécutif et responsable des finances

## Représentantes et représentants du Service des finances

---

**M. Yves Couchesne**, directeur du Service des finances

**Mme Francine Laverdière**, directrice, Direction du budget et de la planification financière et fiscale

**M. Gildas Gbaguidi**, chef de direction, Division de la planification financière et fiscale

**Mme Catherine Roch-Hansen**, chargée d'expertise et de pratique, Division de la planification budgétaire et fiscale

## Représentant du Service des communications et de l'expérience citoyenne

---

**M. Kevin Binaux**, chargé de communication

# **Annexe 7 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle**



**Le parti de tous les Montréalais**

Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal

## **Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé à la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal**

**Consultation prébudgétaire 2021**

Le 14 septembre 2020

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Consulter pour vrai</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Absence de prudence et demande d'un chèque en blanc</b> .....	<b>5</b>
<b>3. Contrôle des dépenses - quelques pistes de solutions</b> .....	<b>7</b>
<b>3.1 Gel des embauches et réduction des effectifs</b> .....	<b>7</b>
<b>3.2 Programme triennal d'immobilisations</b> .....	<b>8</b>
<b>4. Limiter les entraves à la relance économique</b> .....	<b>10</b>
<b>4.1 Une réduction temporaire de la taxe foncière non résidentielle au centre-ville</b> .....	<b>10</b>
<b>4.2 Une bonification de la mesure des taux différenciés pour le non résidentiel</b> .....	<b>11</b>
<b>4.3. Un report du règlement sur une métropole mixte</b> .....	<b>11</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>13</b>

## INTRODUCTION

La consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2021 de la Ville de Montréal aura laissé un arrière-goût désagréable chez beaucoup de nos citoyens en raison de ses nombreux biais méthodologiques et idéologiques. Frappés par la pandémie de la COVID-19, les Montréalais auraient pu s'attendre à une plus grande ouverture et une plus grande transparence de la part de leur administration municipale devant l'incertitude à venir.

En effet, les finances de la Ville, déjà dans une situation fragile avant la pandémie, sont malmenées par la crise sanitaire qui impose de nouvelles dépenses et limite les revenus. Six mois après l'imposition des premiers confinements, elle est encore bien présente et ses impacts sur l'économie montréalaise – particulièrement sur le centre-ville – se feront ressentir encore longtemps.

Dans ce contexte, il aurait été raisonnable de penser que l'administration tire des leçons de la première consultation prébudgétaire, lancée l'an dernier, et pour laquelle Ensemble Montréal dénonçait l'aspect dirigé, « transformant du coup ce qui se voulait un exercice de consultation en un exercice de validation politique pour des mesures qui pourraient se révéler impopulaires<sup>1</sup> ».

Il aurait aussi été raisonnable de s'attendre à ce que la population – et les commissaires, de surcroît – aient accès aux plus récentes données financières de la Ville qui font état des effets de la pandémie. Or, comme il est écrit au tout début du rapport, « La Commission a produit ses recommandations sans connaître la totalité des pertes de revenus et des dépenses imprévues découlant de la pandémie et des mesures particulières que la Ville a déployées dans l'urgence pour y répondre. » Difficile de trouver des solutions quand on ne connaît pas l'ampleur du problème.

Le budget 2021 présente sa part de défis, notamment aux chapitres de la relance économique, du contrôle de la dette et de l'enflure des dépenses municipales depuis trois ans. C'est pourquoi, bien que nous appuyons la majorité des recommandations du rapport de la Commission, nous, commissaires d'Ensemble Montréal, tenons à exprimer notre dissidence sur la recommandation de demander au gouvernement du Québec la possibilité de présenter un budget déficitaire (**R-10**). Par ailleurs, dans le présent rapport, nous aborderons plus en profondeur des sujets éclipsés par la Commission, soit la réduction des entraves à la relance économique et le contrôle des dépenses.

---

<sup>1</sup> Mémoire de l'Opposition officielle dans le cadre des consultations prébudgétaires, 23 avril 2019, p.3.  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM\\_OPOSITION\\_20190509.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/MEM_OPOSITION_20190509.PDF)

## 1. Consulter pour vrai

La lecture des commentaires soumis par les répondants à la consultation suffit pour s'inquiéter de la manière dont celle-ci a été menée par l'administration. Nous sommes d'avis que la légitimité des résultats de cette consultation, principalement du sondage, est mise à mal par le processus, par le contenu, mais aussi par les intentions de l'administration.

On constate que la crise de la COVID-19 a repoussé le processus de consultation, de sorte qu'il empiète sur le processus budgétaire. Plusieurs orientations de la Ville étaient déjà connues avant que la consultation ne débute. Par exemple, l'administration avait déjà demandé à Québec la permission de présenter un budget déficitaire dès le mois de juin<sup>2</sup>. Même chose lorsque Benoit Dorais, président du comité exécutif, affirme le 20 août qu'il n'augmentera pas les taxes foncières au-delà de l'inflation, option pourtant proposée dans le sondage de la consultation qui avait cours à ce moment<sup>3</sup>. Rappelons que l'avis public des consultations a été publié le 3 août.

Pour ce qui est du sondage, il était évident que celui-ci orientait la population vers les options déjà choisies par l'administration, comme la possibilité de faire un déficit ou celle de demander une aide financière à Québec et Ottawa. Nulle part, les citoyens ne pouvaient remettre en question les orientations passées de l'administration ou encore exiger un meilleur contrôle des dépenses. Pourtant, le contrôle des dépenses était prédominant dans les interventions des participants lors de la première consultation prébudgétaire.

L'attrait du sondage en ligne est indéniable, avec plus de 25 800 réponses. Néanmoins, l'exercice a été très critiqué par les observateurs, notamment le journaliste Mario Girard<sup>4</sup> et la sociologue Sophie Hamel-Dufour<sup>5</sup>. On critique notamment le fait qu'il était possible pour la même personne de répondre plusieurs fois, et que les réponses des non-Montréalais étaient admises. De plus, il est difficile de mesurer la représentativité des citoyens de Montréal puisqu'aucune donnée sociodémographique sur les répondants n'est disponible. À vrai dire, tout était en place pour que ce sondage devienne l'outil de militants cherchant à imposer leur propre agenda.

Finalement, l'absence de données économiques liées à la COVID-19 rendait difficile – voire impossible – la tâche d'évaluer l'ampleur du déficit ou encore des coupes de services proposées.

Ensemble Montréal est toujours convaincu du bien-fondé d'une consultation prébudgétaire, comme nous l'avons demandé par motion en mai 2018. Nous appuyons, tel que recommandé (**R-2**), le recours à des professionnels en sondage pour les prochaines consultations, mais à condition que ceux-ci s'attardent non seulement aux biais méthodologiques, mais aussi aux biais idéologiques que nous dénonçons depuis deux ans.

---

<sup>2</sup> <https://www.tvnouvelles.ca/2020/06/02/pas-de-deficit-en-2021-malgre-la-pandemie>

<sup>3</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1728058/montreal-deficit-taxes-coronavirus-consultations-prebudgetaires-2021>

<sup>4</sup> <https://www.lapresse.ca/actualites/2020-08-13/une-consultation-vraiment.php>

<sup>5</sup> <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2020-08-20/consultation-d-apparat-a-montreal-quand-la-vertu-fait-trebucher.php>

## 2. Absence de prudence et demande d'un chèque en blanc

La crise frappe d'autant plus fort les finances de la Ville que depuis trois budgets, l'administration a poussé au maximum sa capacité de dépenser, sans se laisser aucune marge de manœuvre.

Rappelons que l'augmentation des dépenses, après trois ans, se chiffre à 17,6 %, soit presque un milliard de dollars (966,3 M\$). En plein boom économique pré-pandémie, la Ville pouvait compenser ces dépenses par un accroissement de ses revenus, entre autres grâce à la vigueur du marché immobilier. Mais dans le contexte actuel, où l'on s'attend à une chute importante des revenus, le contrôle des dépenses revêt une importance capitale.

Budget après budget, Ensemble Montréal a toujours dénoncé cette propension de l'administration à dépenser sans compter, notamment au plan des embauches. En 2019 et 2020, la Ville a ajouté 869 années-personnes à ses effectifs déjà imposants. Rappelons que, selon les prévisions de l'administration diffusées dans le document de consultation, l'indexation des salaires à elle seule représente 45,6 M\$, soit 33 % de l'augmentation des dépenses structurelles.

Pourtant, l'administration précédente avait réussi à freiner l'accroissement des dépenses, notamment en lançant son Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO), qui a permis de réduire de 850 le nombre de postes dans les effectifs de la Ville. Tous ces gains ont été annulés en deux ans par l'administration Plante-Dorais.

La gestion dépensière de cette administration a anéanti la marge de manœuvre de la Ville. En 2019, le ratio de la dette sur l'ensemble des revenus était de 111 % et le budget 2020 anticipait un ratio de 109 %. Il y a quelques semaines, l'agence de notation Standard & Poor's a mis en garde l'administration contre un ratio de la dette dépassant les 110 %<sup>6</sup>. Dans un tel cas, elle serait dans l'obligation de revoir à la baisse la cote de crédit de la Ville. Rappelons que l'administration s'est votée une dérogation sur sept ans de la *Politique de gestion de la dette*, qui limite à 100 % ce ratio, pour s'octroyer le droit de le dépasser jusqu'à 120 %. En somme, la direction que s'est donnée la Ville en termes de gestion de la dette ne fait pas que réduire sa capacité à répondre à la crise de la COVID-19, mais la mène carrément vers une décote. Un changement de cap est nécessaire.

Ajoutons que la Ville a voté au conseil du 24 août 2020 une utilisation de l'ensemble des sommes accumulées pour payer au comptant les immobilisations, laissant les réserves financières de l'agglomération et du conseil municipal pratiquement vides.

Après trois budgets, l'administration actuelle a montré sa propension à dépenser toujours plus, et son incapacité à contrôler ses dépenses. Elle a également réduit la marge de manœuvre de la Ville et rendu Montréal vulnérable face à une crise. À court de solutions, elle demande maintenant à Québec de la libérer de son obligation légale de présenter un budget équilibré, cherchant ainsi à faire tomber le dernier rempart qui limite sa capacité à dépenser.

Ensemble Montréal est d'avis que l'administration actuelle n'a pas su faire preuve de prudence. Nous considérons qu'il n'est aucunement avisé ni responsable de lui permettre, même en dernier

---

<sup>6</sup> *City of Montreal ratings affirmed at "AA-", Standard & Poor's, 27 août 2020.*  
[https://www.standardandpoors.com/en\\_US/web/guest/article/-/view/type/HTML/id/2503855](https://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/article/-/view/type/HTML/id/2503855)

recours, de présenter un budget déficitaire et de remettre ainsi la facture aux futures générations. Nous n'appuyons pas la recommandation R-10. Nous croyons que l'administration doit faire les efforts pour contrôler ses dépenses en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire.

La confiance de l'Opposition officielle envers l'administration est également mise à mal par le manque de transparence dont cette dernière fait preuve depuis mars 2020. À maintes reprises, Ensemble Montréal a demandé une mise à jour économique qui permettrait de mesurer la véritable ampleur de la crise des finances de la Ville. La seule information officielle date du 23 avril – il y a près de quatre mois – lorsque Benoit Dorais a annoncé des pertes financières situées entre 104,8 et 294,1 M\$ (entre 258,9 et 538,5 M\$ en incluant la contribution à l'ARTM). Depuis, toutes les demandes de mise à jour ont été refusées. Il est inconcevable qu'une requête aussi exceptionnelle et lourde de conséquences comme celle de pouvoir présenter un budget déficitaire ne soit pas accompagnée d'une plus grande transparence.

### 3. Contrôle des dépenses - quelques pistes de solutions

Bien que le sondage sur la consultation prébudgétaire ne proposait pas de réduire les dépenses de la Ville et de s'adonner à un exercice de rigueur budgétaire, plusieurs mémoires et commentaires de citoyens abordent le sujet.

Ensemble Montréal partage l'avis de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, entre autres, à l'effet que la Ville de Montréal doit limiter ses dépenses et s'en tenir à l'essentiel.

Face à une administration dépensière, il nous apparaît pertinent de proposer les pistes de solutions pour assurer un contrôle rigoureux des finances publiques.

Bien qu'Ensemble Montréal soit en accord sur le principe des recommandations **R-5** et **R-14** à l'effet d'identifier toutes les économies possibles et de s'en tenir à l'urgent et à l'essentiel dans les investissements en immobilisations, nous sommes d'avis que des stratégies de réduction des dépenses (incluant les effectifs) doivent être instaurées tant au niveau du budget de fonctionnement que dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI).

#### 3.1 Gel des embauches et réduction des effectifs

La rémunération globale représente 2,378 M \$ dans le budget de fonctionnement de 2020, soit une augmentation de 81 M\$ et de 405 années-personnes par rapport à 2019<sup>7</sup>. Ce poste de dépenses est le plus important et représente environ 40 % du budget de fonctionnement de la Ville de Montréal.

Ironiquement, l'an dernier, la Commission des finances et de l'administration recommandait de « Restreindre et assurer un contrôle serré de la création de nouveaux postes au cours des prochaines années ». Force est de constater que l'administration a fait la sourde oreille et qu'elle en paie chèrement le prix aujourd'hui.

Ensemble Montréal est d'avis que, pour l'année 2021, la Ville de Montréal ne doit pas créer de nouveaux postes au sein de sa fonction publique et devra procéder à une réduction de ses effectifs, préférablement par attrition.

Depuis l'arrivée en poste de l'administration Plante, le nombre d'employés ne fait qu'augmenter. La Ville de Montréal est ainsi passée de 22 353 années-personnes en 2017 à 23 630 années-personnes en 2020, soit une augmentation de 1 276,4<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> VILLE DE MONTRÉAL, Budget de fonctionnement 2020, p.216.

<sup>8</sup> Entre 2017 et 2020, on peut remarquer une augmentation de 1 064,3 années-personnes dans le budget de fonctionnement et une augmentation de 212,1 années-personnes au PTI.

Certaines augmentations des dernières années laissent dubitatif. Par exemple, en 2017, on comptait 418 années-personnes aux ressources humaines, comparativement à 482 en 2020, soit une augmentation de 13,5 % en trois ans. Dans l'optique où la Ville de Montréal accepte de geler les embauches, une aussi grande équipe de recruteurs apparaît démesurée.

Durant les derniers mois, la population montréalaise a remarqué l'attachement profond de Projet Montréal pour les opérations de relations publiques. L'an dernier, sept années-personnes ont été ajoutées à l'équipe des communications pour créer du nouveau contenu et sites web. Dans une perspective de redressement des finances publiques, la promotion des idéaux de Projet Montréal ne devrait pas se faire sur le dos des contribuables.

Le Bureau de la ligne rose est un autre poste budgétaire à éradiquer. Depuis sa création, il ne sert que d'appareil de relations publiques au coût annuel de 650 000 \$. Ce Bureau justifie sa raison d'être en affirmant étudier les aménagements du territoire aux abords de la non-existante ligne rose. En novembre 2019, aucune étude, aucun mémoire et aucun rapport d'activité n'avaient été produits par ce Bureau, se faisant ainsi qualifier de coquille vide par les médias.

En cette période de crise, le Bureau des relations internationales nous apparaît également superflu. L'administration actuelle voyage très peu, n'a chapeauté aucune mission économique d'envergure depuis trois ans et participe à un minimum d'événements internationaux. Compte tenu de la situation économique de la Ville, ce Bureau pourrait être fusionné à celui des relations gouvernementales et ses effectifs grandement réduits.

### **3.2 Programme triennal d'immobilisations**

L'Opposition officielle est en accord avec les recommandations **R-13** et **R-14** dans le rapport de la Commission à l'effet que les investissements en immobilisations soient limités aux travaux urgents et prioritaires ainsi qu'au maintien des actifs essentiels à la relance économique.

Le critère d'urgence ne doit pas être utilisé à toutes les sauces pour justifier un investissement idéologique dans les infrastructures. En vue d'une relance économique qui respecte la capacité de payer des contribuables, la Ville doit appliquer des balises objectives encadrant la notion d'urgence.

En droit, les tribunaux ont développé une méthodologie appelée l'analyse du critère de l'urgence, qui justifie la nature urgente notamment par la notion de préjudice irréparable. L'Organisation internationale de la normalisation a développé une norme (ISO 31000) pour analyser la gestion de risques afin de permettre aux organisations de mesurer les dangers. Nous croyons que la Ville de Montréal doit appliquer de façon stricte des méthodologies objectives afin de déterminer quels projets d'infrastructures sont prioritaires et urgents pour 2021.

Dans cette perspective, Ensemble Montréal suggère à l'administration Plante-Dorais de reporter plusieurs projets et programmes dans son PTI 2021-2023.

Au cours des derniers mois, la grogne de la population s'est accentuée devant l'aménagement du Réseau express vélo (REV). Pétitions, lettres ouvertes et mobilisation des commerçants mécontents ont eu pour effet de faire reculer l'administration Plante sur plusieurs aménagements de pistes cyclables. Force est de constater que l'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Pour cette raison, Ensemble Montréal demande le report des travaux en lien avec le REV.

L'incertitude de la dernière année quant à la crise du recyclage ainsi que le désir du gouvernement du Québec de réformer la gouvernance en matière de gestion des matières recyclables remet en question le projet du Centre de tri de l'Est. De son propre aveu, le Service de l'environnement dit vouloir abandonner le Centre de tri des matières recyclables de l'Est puisque le projet n'est pas essentiel pour l'instant. Dans un tel contexte, l'administration Plante-Dorais devrait repousser les investissements de 23 M \$ prévus au PTI 2020-2022.

Les investissements en Technologies de l'information (TI) totalisent 258 M \$ dans le PTI 2020-2022. Comme la Vérificatrice générale le rappelle dans son Rapport 2019, le service des TI ne dispose pas de processus de priorisation ni de normes d'établissement des priorités pour faire avancer plus rapidement un projet versus un autre. Dans le contexte où la Commission des finances et de l'administration recommande à ce que seuls les investissements prioritaires soient réalisés dans le PTI 2021-2023, le service des TI devra mettre les bouchées doubles pour répondre à cette critique de la Vérificatrice générale.

Dans son rapport, Mme Galipeau souligne que le manque de processus au sein de ce service entraîne des risques de dépassement de coûts, une qualité des livrables variables et des défis considérables quant à la reddition de comptes. Avant qu'un tel processus rigoureux de reddition de compte et de gestion des projets prioritaires n'ait été mis en œuvre et communiqué aux chargés de projets du service des TI, il serait irresponsable que l'administration Plante-Dorais continue d'investir à l'aveuglette comme elle le fait présentement. Ensemble Montréal est donc d'avis que les investissements dans les projets de TI doivent être limités tant et aussi longtemps que le Bureau de projet n'a pas appliqué les recommandations de la Vérificatrice générale.

Avec les 3 500 M\$ d'investissement prévus au cours des trois prochaines années dans les infrastructures routières, de l'eau, la mobilité et l'urbanisme, la Ville de Montréal est responsable de 40 % des chantiers sur son territoire. Afin d'offrir un répit aux commerçants et dans le but de diminuer les investissements non urgents prévus au PTI, Ensemble Montréal a présenté en mai dernier une motion à l'effet de retarder les travaux non essentiels qui affectent les artères commerciales. Les élus de Projet Montréal ont battu la motion, pour revenir en début septembre avec l'idée de réviser le calendrier des chantiers. Nous croyons que si l'administration avait réellement souhaité réduire le nombre de chantiers, elle aurait mis en place cette nouvelle planification en mai. Peu de chantiers d'envergure débutent en septembre. Nous verrons lors de la publication du prochain PTI si cette annonce était une opération de relations publiques ou si l'administration Plante-Dorais a une réelle intention de mieux coordonner les chantiers et limiter les dépenses non essentielles.

## 4. Limiter les entraves à la relance économique

La relance économique sera la priorité de la plupart des gouvernements et des administrations au Canada. Il ne devrait pas en être autrement à la Ville de Montréal. Du point de vue de l'Opposition officielle, le rôle de la Ville est d'aider les différents acteurs économiques plutôt que de les ensevelir sous les processus administratifs. Deux propositions en ce sens présentées dans les mémoires déposés à la Commission, ont malheureusement été ignorées par la Commission.

### 4.1 Une réduction temporaire de la taxe foncière non résidentielle au centre-ville

Selon une enquête du Groupe Altus, seulement 5 à 10 % des espaces de travail dans les tours à bureaux du centre-ville sont utilisés, malgré le taux de 25 % d'occupation permis par le gouvernement. Selon Yves Lalumière, président-directeur général de Tourisme Montréal, Montréal n'accueillera en 2020 qu'un million de touristes, plutôt que les 11 millions habituels<sup>9</sup>. L'absence des travailleurs et des touristes nuit aux commerçants et entreprises d'affaires, mais aussi au dynamisme et à la vitalité du centre-ville qui subit, depuis des années déjà, l'augmentation de l'achat en ligne, les travaux routiers et la concurrence de nouveaux centres d'affaires dans les couronnes nord et sud.

Il faut aussi mentionner que, selon la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, seulement 14 % des entreprises du centre-ville de Montréal ont réussi à atteindre leur chiffre d'affaires pré-pandémique comparativement à 18 % pour Toronto et 22 % pour Ottawa<sup>10</sup>.

Il est de la responsabilité de la Ville de Montréal d'offrir un environnement propice aux affaires et à l'heure actuelle, les entraves sont trop nombreuses pour permettre au centre-ville de bien se relever de la crise. Mentionnons que Montréal a la taxe foncière non résidentielle la plus élevée au Canada. En effet, une étude de 2019 du Groupe Altus révélait que les commerçants montréalais paient en moyenne 37,98\$ par tranche de 1 000\$ d'évaluation en taxe foncière. La moyenne canadienne se situe à 24,23 \$<sup>11</sup>. Notre centre-ville est particulièrement touché par ces taxes élevées suite au nouveau rôle d'évaluation entré en vigueur en juillet 2020 qui, selon l'Institut de développement urbain, fait augmenter les taxes de certains commerces sur la rue Sainte-Catherine de 51 %<sup>12</sup>.

Le ratio de la taxe foncière non résidentielle sur la taxe foncière résidentielle est de 4 pour 1 à Montréal, le plus élevé au Canada, selon l'Institut Fraser<sup>13</sup>. La réduction de l'écart à un niveau acceptable fait partie d'un plan de l'administration qui s'échelonne jusqu'en 2023, mais ne constitue pas une réponse à l'urgence provoquée par la crise.

---

<sup>9</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1708732/coronavirus-tourisme-montreal-deconfinement-impact-lalumiere>

<sup>10</sup> <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2511974/commerces-montreal-pressee-dappliquer-des-allegements-fiscaux-et-reglementaires/>

<sup>11</sup> Groupe Altus, *Analyse des taux d'imposition foncier au Canada*, 2019.

<sup>12</sup> Institut de développement urbain du Québec, *Mémoire à la Commission sur les finances et l'administration, consultations prébudgétaires*, 2020.

<sup>13</sup> <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/who-bears-the-burden-of-property-taxes-in-canada.pdf>

Il faut aussi prendre en considération que l'année 2021 sera la première année d'application de la taxe sur la consommation d'eau pour le secteur non résidentiel, ce qui ajoutera au fardeau fiscal total des propriétaires d'immeubles non résidentiels.

Dans l'objectif de limiter les entraves à la relance économique et d'offrir un environnement propice aux affaires, l'Opposition officielle appuie donc la recommandation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et de l'Institut de développement urbain du Québec proposant de demander à Québec le droit exceptionnel et temporaire de réduire la charge fiscale des immeubles non résidentiels au centre-ville de Montréal.

## **4.2 Une bonification de la mesure des taux différenciés pour le non résidentiel**

En plus de l'allègement du fardeau fiscal pour les immeubles non résidentiels du centre-ville, Ensemble Montréal appuie l'instauration d'un taux de taxation différencié s'appliquant maintenant à la première tranche d'un million de dollars de la valeur des immeubles non résidentiels, tel que recommandé par le Comité de travail de 2016 piloté par Anne-Marie Hubert<sup>14</sup> ainsi que le Comité consultatif sur le Plan Commerce présidé par Guy Cormier en 2018<sup>15</sup>.

Cette mesure est entrée en vigueur suite à l'obtention des pouvoirs du statut de métropole et permet une réduction du taux de la taxe foncière générale non résidentielle pour le premier 500 000 \$ d'évaluation. Le budget 2020 de la Ville de Montréal a élevé cette première tranche à 625 000 \$. Nous proposons que cette limite soit fixée à 1 M\$ dans le budget 2021.

## **4.3. Un report du règlement sur une métropole mixte**

Le marché de l'immobilier est essentiel pour la vitalité économique de Montréal, particulièrement pour la santé financière de son administration puisque 65 % de ses revenus proviennent de la taxe foncière et une autre bonne part provient des droits de mutation (4,5 %). La crise a amené une forte incertitude quant au marché immobilier, principalement au centre-ville où des baisses de valeurs sont anticipées par l'industrie. Dans un tel contexte, le marché a tendance à se rétracter plutôt qu'à investir. Le principe de prudence dicte à la Ville de ne pas créer davantage d'incertitude.

En juin 2019, l'administration Plante présentait son *Règlement pour une métropole mixte*, qui prévoit l'obligation pour les promoteurs de projets immobiliers de plus de 50 unités d'y inclure 20 % de logements sociaux, 20 % de logements abordables et 20 % de logements familiaux.

---

<sup>14</sup> Comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et sur le développement économique, *Pour une métropole en affaires*, 2016.

<sup>15</sup> [http://asdc.com/media/other/826847-VilleMtl\\_RapportCom\\_PlanCommerce\\_vFinal.pdf](http://asdc.com/media/other/826847-VilleMtl_RapportCom_PlanCommerce_vFinal.pdf)

Nous avons émis plusieurs critiques face à ce règlement<sup>16</sup>. L'un des aspects les plus inquiétants est qu'il ne s'applique pas aux autres villes de la Communauté métropolitaine de Montréal, limitant la compétitivité de Montréal au profit de la banlieue, les promoteurs n'ayant pas les mêmes contraintes de construction en périphérie qu'à Montréal.

Montréal peine déjà à offrir à bon nombre de familles des opportunités de logements à prix compétitif avec les banlieues. Plus de 25 000 personnes quittent la métropole chaque année. La crise de la COVID-19 risque d'accentuer cet exode urbain. On remarque déjà un engouement pour la périphérie suite à la crise sanitaire. De juin à août 2020, le nombre de transactions immobilières dans la périphérie de Montréal a augmenté entre 27 % et 56 %, alors qu'il n'a augmenté que de 20 % dans la métropole, d'après l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec<sup>17</sup>.

Selon l'aveu même de l'administration, le règlement risque de faire augmenter jusqu'à 4 % le prix des propriétés<sup>18</sup>, réduisant l'accès à la propriété pour de nouveaux acheteurs. Nous croyons qu'avec la surenchère actuelle, toute augmentation artificielle des prix nuirait au marché de l'immobilier et pourrait décourager le développement.

Le règlement, dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2021, revêt un grand potentiel de perturbation et d'incertitude dans un marché déjà affecté. Il aura un impact négatif sur la construction, sur les revenus de taxes foncières et de droits de mutation, sur les prix des propriétés et sur l'exode urbain. Corollairement, ce règlement est un frein à la relance d'un secteur d'activité bénéfique pour l'économie. Tout comme la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Institut de développement urbain du Québec, nous proposons donc que soit reportée l'application du *Règlement pour une métropole mixte*.

---

<sup>16</sup> Notre mémoire déposé à l'OCPM : [https://ensemblemtl.org/images/documents/MEMOIRE\\_EM\\_final\\_V2.pdf](https://ensemblemtl.org/images/documents/MEMOIRE_EM_final_V2.pdf)

<sup>17</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1731472/montreal-exode-banlieue-immobilier-covid-apciq>

<sup>18</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=9337,143039283&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9337,143039283&_dad=portal&_schema=PORTAL)

## CONCLUSION

Malgré un important défi qu'impose la pandémie du COVID-19, Ensemble Montréal croit que l'administration a tous les outils pour équilibrer son budget 2021 tout en permettant une relance économique. Le rapport de la Commission recommande que la Ville demande des sommes au gouvernement du Québec pour pallier aux dépenses provoquées par la crise. Nous sommes d'avis que l'aide de Québec permettra à l'administration d'équilibrer son budget sans pour autant avoir besoin de faire un déficit, à condition qu'elle soit capable d'effectuer les bons choix budgétaires. Nous avons présenté plusieurs pistes de réflexion qui devraient aiguiller ses choix. Nous plaidons en faveur d'une réduction des dépenses à la fois dans le budget de fonctionnement, notamment avec un plan de contrôle de la main-d'œuvre, et dans le PTI, en identifiant des projets non prioritaires.

Pour une pleine relance économique, l'administration doit limiter les entraves, comme une surcharge du fardeau fiscal non résidentiel ou comme son *Règlement pour une métropole mixte*. Les répercussions de ces mesures devraient stimuler l'économie en cette année cruciale.

La crise de la COVID-19 est un défi de taille et les Montréalais ont besoin d'une administration capable de prendre des décisions stratégiques efficaces. Les trois derniers budgets nous ont habitués à un niveau de dépenses qui frise la limite acceptable. L'insouciance budgétaire dont a fait preuve cette administration doit faire place à une prudence qui met les Montréalais au cœur des préoccupations. Pour ce faire, il faudra que l'administration fasse preuve d'humilité, revienne sur des décisions passées et modifie ses orientations budgétaires pour faire passer les intérêts des citoyens devant les préoccupations idéologiques.

## Annexe 8 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieue



**AMB | ASM**

Association des municipalités de banlieue  
Association of Suburban Municipalities

### **Rapport minoritaire concernant le document intitulé « Recommandations portant sur la consultation prébudgétaire 2021 », tel que soumis par la Commission d'agglomération sur les finances et l'administration**

Nous, soussignés, Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield, et Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration, à titre de représentants des villes liées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « Consultation prébudgétaire 2021 ».

#### ***ORIGINAL SIGNÉ***

Georges Bourelle Maire — Ville de Beaconsfield  
Vice-président — Commission sur les finances et l'administration

#### ***ORIGINAL SIGNÉ***

Alex Bottausci — Ville de Dollard-des-Ormeaux  
Membre — Commission sur les finances et l'administration

Par la présente, nous déposons, à titre de représentants de l'Association des municipalités de banlieue (AMB), un rapport minoritaire en réponse aux recommandations formulées par la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. En raison des tractations de dernières minutes par les représentants de la majorité, nous sommes contraints, à regret, de rejeter en bloc l'ensemble des recommandations proposées par la Commission. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous devons réagir ainsi puisqu'il y a une série de recommandations avec lesquelles nous étions pourtant en accord.

Malheureusement, les recommandations finales trahissent l'esprit de camaraderie qui s'était développé tout au long de nos travaux. Nous sommes particulièrement désappointés en raison du peu de considération que les représentants de la majorité ont démontré aux propositions des représentants des villes liées.

De manière très cavalière, la recommandation assurant que les quotes-parts des villes liées n'allaient pas croître au-delà de l'inflation a été supprimée à la toute fin des pourparlers par les représentants de la majorité, un geste qui est accueilli comme une véritable gifle à l'égard des villes liées.

### **Des commissions à la solde du cabinet de la mairesse et du comité exécutif**

Nous constatons que le travail de cette commission, dans sa finalité, sert davantage à faire passer les orientations politiques de la majorité plutôt que de laisser aux membres de la commission le soin de travailler et de réfléchir en toute indépendance et en toute liberté. À sa face même, cette commission est devenue un instrument de plus pour la majorité au conseil municipal afin de faire confirmer ses orientations politiques.

À notre avis, il est nécessaire que le lecteur des recommandations de la Commission comprenne très clairement que ce document ne constitue en rien un consensus de l'ensemble des membres de celle-ci. Dans sa finalité, les recommandations reflètent plutôt le consensus des représentants de l'équipe de la mairesse, laissant ainsi les propositions des autres représentants en marge.

La Commission a raté une excellente occasion d'être un vecteur utile dans la réflexion des membres du comité exécutif. La réalité est tout autre ; ce sont les bonzes du cabinet de la mairesse et du comité exécutif qui ont dicté à ses représentants les grandes lignes de ce rapport de la Commission.

## **Un processus de consultation budgétaire à revoir**

Si l'AMB salue l'initiative de l'administration de consulter la population, elle tient cependant à critiquer sévèrement le processus de consultation mise en place dans le cadre actuel. L'administration municipale devra le revampé complètement s'il souhaite obtenir des résultats probants qui puissent mesurer réellement la volonté populaire. Par ailleurs, nous considérons que les questions soumises étaient orientées d'une manière telle qu'il était impossible de tirer des conclusions valables quant aux besoins de nos concitoyens.

Par ailleurs, l'AMB juge inconcevable que la consultation se soit uniquement réalisée en français, ce qui a potentiellement écarté une large part de la population, tant au sein de la ville de Montréal ainsi que sur le territoire des villes liées de l'agglomération, parmi lesquelles treize municipalités ont un statut de ville bilingue.

En ce sens, nous appuyons les recommandations **R-2** et **R-3** de la Commission.

## **Budget 2021 : revenir à l'essentiel**

De manière globale, les recommandations exprimées par la Commission ne tiennent pas totalement compte de la nouvelle réalité avec laquelle nous devons tous œuvrer. Il est impératif de revenir aux responsabilités intrinsèques de l'activité municipale, notamment en mettant sur pause les projets de développement afin de se concentrer à maintenir et consolider nos acquis tout en appuyant la relance économique de la métropole.

Malheureusement, les diverses recommandations semblent faire fi du nouveau contexte engendré par la pandémie. Les principes directeurs proposés au budget 2021 s'éparpillent tous azimuts, alors que nous devons revenir à l'essentiel. C'est ce à quoi nos citoyens s'attendent de nous.

En tenant compte de cette réalité, les villes liées exhortent l'administration Plante-Dorais à déposer un budget axé sur les services de base pour les citoyens de l'agglomération en tenant compte de l'environnement économique extrêmement fragile pour nos commerçants et nos secteurs stratégiques (l'aéronautique, les technologies numériques, services financiers, etc.).

Nous croyons également utile de rappeler que les villes liées éprouvent un grand inconfort à l'idée de permettre, même temporairement, le dépôt d'un budget déficitaire. Cela créerait un dangereux précédent qu'il faut éviter à tout prix, par respect pour les milliers de citoyens qui ont eu à faire des choix difficiles dans la dernière année. Nous avons accès à une panoplie d'options qui nous permettent de réduire le rythme de nos dépenses ou de piger dans nos surplus accumulés plutôt que « de pelleter le problème

en avant <sup>12</sup>», pour reprendre l'expression de la présidente de l'Union des municipalités du Québec, Suzanne Roy.

### **La croissance des quotes-parts des villes liées doit être sous l'inflation**

Tel que nous l'avons affirmé d'entrée de jeu, l'AMB s'inquiète grandement que la Commission ait choisi délibérément d'écarter la recommandation suivante :

*« Contenir les hausses des quotes-parts des Villes liées à l'intérieur de l'inflation. »*

Pour nous, il s'agit d'une rebuffade inacceptable qui laisse présager, malheureusement, que ce sont les villes liées, par le biais de leurs quotes-parts, qui devront assumer injustement les hausses budgétaires en 2021. Nous nous demandons également comment l'administration montréalaise sera en mesure de promettre un budget en deçà de l'inflation pour ses citoyens, mais qu'elle ne sera pas en mesure de faire de même avec ses partenaires des villes liées dans la portion d'agglomération du budget.

Cette situation, si elle devait se produire, sera une démonstration encore plus flagrante de l'iniquité du régime des quotes-parts par lequel les villes liées contribuent beaucoup trop comparativement à leur poids démographique.

### **Recommandations de l'AMB**

#### **2. Viser le retour à l'équilibre budgétaire**

En **R-4**, l'AMB est plutôt d'avis que la Commission s'éparpille dans ses principes directeurs. Nous invitons plutôt l'agglomération de Montréal à canaliser ses efforts en recentrant ses actions à l'essentiel. Nous proposons plutôt mettre l'emphase sur les principes directeurs suivants :

- La prudence
- La vitalité économique
- Le maintien des actifs jugés essentiels
- Le gel budgétaire

Les **R-5** et **R-6** nous semblent trop génériques et nécessitent d'être bonifiée. À notre avis, la Ville de Montréal et l'agglomération de Montréal doivent viser le dépôt d'un budget des opérations sans croissance des dépenses. Les sommes disponibles doivent être les mêmes qu'au budget 2020, en tenant compte des compressions déjà annoncées plus tôt cette année.

---

<sup>12</sup> <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/des-intervenantes-de-premier-ordre-suzanne-roy-place-les-villes-et-municipalites-au-cur-de-la-relance-economique-e42e49b826109c11594918ddf764830a>

Pour ce qui est de la **R-7**, nous invitons l'administration Plante-Dorais à déposer un budget dont les hausses de taxes foncières seront en deçà de l'inflation pour les citoyens montréalais. Nous croyons également que les villes liées ne doivent pas subir une croissance de leur quote-part au-delà de l'inflation. Il s'agit d'un aspect fondamental si les représentants de la Ville de Montréal souhaitent maintenir une relation harmonieuse avec ses partenaires des villes liées.

### **Réponse de l'AMB à la R-10 concernant la demande au gouvernement du Québec d'un moratoire à l'interdiction de faire un déficit**

- **Considérant** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a déjà exprimé un refus d'autoriser les villes à faire un déficit ;
- **Considérant** qu'un tel pouvoir pourrait créer un dangereux précédent ;
- **Considérant** qu'il y a déjà, à ce jour, des pourparlers entre divers intervenants municipaux et le gouvernement pour une compensation financière en raison de la pandémie et qu'il y a déjà des engagements financiers confirmés ;
- **Considérant** que le déficit de l'année 2020 sera connu seulement en 2021 et qu'il devra être absorbé uniquement dans le budget 2022 ;
- **Considérant** que la capacité d'endettement de la ville de Montréal est supérieure à sa propre Politique de la gestion de la dette ;
- **Considérant** que la Ville de Montréal peut utiliser ses réserves financières ;
- **Considérant** que la Ville peut réduire ses dépenses d'opération et d'immobilisation ;
- **Considérant** que la Ville peut augmenter ses revenus en haussant ses taxes et ses frais de toute nature ;

Dans ce contexte, l'AMB ne peut soutenir l'idée de demander au gouvernement de lever, même temporairement, l'interdiction pour les villes de faire un déficit.

En ce qui concerne le financement du SPVM en **R-11 et R-12**, l'AMB ne peut souscrire à une recommandation qui suggère, directement ou indirectement, à une baisse généralisée du budget d'opération du SPVM. L'essentiel de la contribution à ce service sert à payer les policières et les policiers qui assurent la sécurité sur notre territoire.

À notre avis, nos villes ne reçoivent pas le service approprié pour le niveau de quotes-parts qu'on nous impose. Nos citoyens s'attendent à recevoir des services de base de qualité, c'est-à-dire une présence accrue dans nos rues et parcs, permettant ainsi de maintenir le sentiment de sécurité de tous.

Cependant, l'AMB reconnaît que le centre-ville (et les quartiers contigus de celui-ci) est caractérisé par des enjeux particuliers en raison de sa forte densité de la population, des inégalités socioéconomiques et la concentration d'activités illégales qui nécessitent

au SPVM des interventions ciblées et qui mettent une pression beaucoup plus forte sur ces ressources.

Dans ce contexte, l'AMB appuiera toute revendication de la Ville de Montréal dans ces démarches dans le cadre des consultations sur la réorganisation policière du ministère de la Sécurité publique pour qu'elle fasse reconnaître un « effet métropole », pour lequel le gouvernement du Québec doit contribuer.

### **3. Stimuler la relance économique**

En ce qui concerne **R-14**, nous croyons, comme nous l'avons indiqué en **R-4**, en l'importance de recentrer nos efforts dans les compétences essentielles dans la livraison des services municipaux. Ainsi, l'administration municipale doit privilégier les investissements qui assurent le maintien des actifs et qui stimulent la reprise économique. Par ailleurs, il est impératif que les travaux ciblés ne viennent pas fragiliser davantage la reprise économique des commerçants. À notre avis, seul le maintien des infrastructures du service de l'eau ainsi que les routes et bâtiments doit être nommément identifié dans les objectifs municipaux de l'agglomération.

En **R-16**, l'AMB ne tient pas à analyser spécifiquement la volonté montréalaise de réduire l'écart. Il semble possible de réaliser un tel objectif en réduisant la contribution des commerçants en augmentant celle des citoyens ou en renonçant à des revenus.

L'AMB tient à réitérer qu'elle s'attend à une révision en profondeur du régime de partage des coûts des services afin que celui-ci soit beaucoup plus équitable entre l'ensemble des villes liées. À l'heure actuelle, une grande partie du financement des quotes-parts est assumée en appliquant un coefficient de 2,68 % aux secteurs commercial et industriel, ce qui cause une iniquité importante pour l'ensemble de nos villes.

Nous souhaitons rappeler que le dernier arrêté ministériel de la ministre des Affaires municipales invitait l'ensemble des villes de l'agglomération de Montréal à soumettre une entente avant le 31 août, date qui est depuis expirée. Malgré la volonté exprimée à maints égards par l'AMB, et suite à diverses discussions, il n'y a eu aucune avancée significative afin d'en arriver à une entente permettant de régler le problème d'iniquité qui désavantage l'ensemble des villes liées.

En ce qui concerne les **R-16** et **R-17**, nous croyons fondamentalement que la relance économique doit se faire au diapason avec les acteurs locaux et que ceux-ci doivent être impliqués dans la coordination des travaux afin de ne pas fragiliser davantage la capacité de relance de ces derniers. La Ville doit prendre acte des insatisfactions exprimées par plusieurs associations de marchands et d'ajuster sa planification en amont avec les parties impliquées.

Finalement, nous tenons à aborder une recommandation qui a été abordée tout au long de nos discussions et qui a été évacuée en toute fin de processus. Il s'agit d'une proposition relative à la stratégie du paiement au comptant des immobilisations par

laquelle il était suggéré « de diminuer, au besoin et temporairement, le paiement au comptant des immobilisations pour équilibrer le budget de fonctionnement. »

À notre avis, toute stratégie impliquant une diminution du paiement au comptant des immobilisations doit nécessairement être accompagnée par une réduction équivalente des investissements dans le programme triennal d'immobilisation (PTI). Autrement, si les sommes dégagées sont transférées à équilibrer le budget de fonctionnement, ceci aura pour conséquence d'accroître la fragilité des finances de la Ville en augmentant sa dette.

**Service du greffe**

**Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**

**Autrice**

Julie Demers, secrétaire recherchiste